

N° 560 février 2017

N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

le journal



www.fo-metaux.org



USM : la tournée régionale est lancée

Renforcer la coordination des USM et en faire des relais d'information pour les syndicats FO, telle est l'ambition de la série de réunions régionales des USM que vient d'entamer l'équipe fédérale.

Ittron - p.6

FO refuse la fermeture de Haguenau

Renault - p. 9

FO signe l'accord de performance

PCA - p. 15

Trémery : le renouveau

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 9,76 euros

SMIC brut mensuel : 1480,27 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 269 euros par mois

(pour l'année 2017 : 39 228 euros)

Coût de la vie :

+0,3 % en décembre (+0,3 % hors tabac) ;

+0,6 % en glissement sur les 12 derniers mois (+0,6 % hors tabac).

Chômeurs : 3 473 100

(catégorie A, publiés le 24 janvier 2017)

Indice de référence des loyers :

125,50 (4^{ème} trimestre 2016).

Taux d'intérêt (30 janvier) :

-0,28 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

USM : la tournée régionale est lancée ! 4

6 Actualité sociale

Tour Eiffel : le dialogue social en panne 6

Itron : FO refuse la fermeture de Haguenau 6

7 Actualité syndicale

Mécachrome Aubigny ne lâche rien 7

USM de l'Isère : cap sur le développement 7

La Région Parisienne réunit ses trésoriers 8

Renault : FO signe l'accord de performance 9

Safran Electrical & Power : une équipe dynamique 9

USM des Bouches-du-Rhône : sur tous les fronts 10

Métaux de Nantes : une belle détermination 14

Coordination CSA, SCC et filiales Peugeot : regroupement en vue ! 14

PCA Trémery : le renouveau 15

Coordination Valéo : saisir les opportunités 15

Arconic : bientôt une coordination FO 16

CNH : tout pour le développement 16

Industrial European Trade Union : place à l'action 17

USM de la Somme : objectif croissance 17

18 Infos

Les résultats de FO lors des élections professionnelles 18-20

21 Vos droits

L'inaptitude, quelles conséquences ? 2^{ème} partie 21

22 Jeux

Des Métaux et des mots 22



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metiaux.com



Accords de salaires : il faut accentuer l'élan

Vu le contexte économique, et face au positionnement intransigeant des instances de l'UIMM et à la pression de chefs d'entreprise et de chambres patronales territoriales, trois séances de négociation (20 décembre 2016, 10 janvier 2017 et 20 janvier 2017) auront été nécessaires pour aboutir à la conclusion d'un accord sur les salaires minima des ingénieurs et cadres de la métallurgie. Au cours de ces trois réunions, nous avons œuvré fermement pour parvenir à un accord sur le barème des appointements des ingénieurs et cadres pour l'année 2017.

Lors de la première réunion du 20 décembre 2016, l'UIMM n'a pas fait de proposition, se contentant d'un rappel assez long à propos d'éléments de conjoncture économique, avec des situations difficiles en fonction des secteurs et des entreprises ainsi que de nombreux éléments inconnus, dont une prévision d'inflation incertaine et non véritablement mesurable suivant les institutions. Avant de terminer cette réunion, l'UIMM a demandé à entendre les propositions et revendications des organisations syndicales pour essayer de se rapprocher d'un accord lors de la deuxième séance.

Lors de cette deuxième séance de négociation du 10 janvier 2017, et après divers échanges sur l'évolution de l'inflation revue par l'INSEE pour l'année en cours (de 0,8 % à 1 %) et des débats tendus, l'UIMM a présenté une première proposition, portant sur une revalorisation à hauteur de 0,4 %. Elle a suscité notre intervention, appuyée sur la faiblesse de cette proposition. De ce fait, l'UIMM a sollicité une suspension de séance pour proposer, à son retour, une nouvelle réunion de négociation le 20 janvier 2017 afin d'essayer de conclure un accord regroupant un maximum de signataires.

Le 20 janvier 2017, lors de la dernière séance, l'UIMM a fait une nouvelle proposition à 0,6%. Après notre intervention, et de nouveaux échanges tendus avec une suspension de séance demandée par les organisations syndicales, l'UIMM, à la reprise, a présenté une ultime proposition à 0,8 % avec une clause de revoyure qui répondait à l'une de nos revendications en cas de

dérapiage de l'inflation. En conséquence, nous avons pris la décision de signer cet accord ô combien important pour les ingénieurs et cadres concernés.

Dans le cadre des conventions collectives territoriales, concernant les ouvriers et Etam, des négociations sont également en cours, avec trois premiers accords qui se situent en moyenne entre 0,7 % et 1,5 %. Nous sommes signataires de ces accords. Comme nous l'avons indiqué dans notre édit de janvier, et même s'il ne s'agit là que d'accords de salaires, d'une part sur les minima des ingénieurs et cadres, d'autre part sur les minima des ouvriers et ETAM, il convient de récompenser et de motiver les salariés en accentuant cet élan, et faire en sorte de négocier et signer de bons accords sur les salaires réels dans les entreprises.

Le 10 janvier 2017, nous avons également pris la décision de signer deux accords. Le premier est l'accord collectif mettant en œuvre le contrat de professionnalisation expérimental, qui ouvre des droits aux demandeurs d'emploi écartés par l'inaptitude et/ou qui disposent d'une reconnaissance de travailleurs handicapés. Le second est l'avenant relatif à la revalorisation du forfait (de 20 à 25 euros) pris en charge par l'OPCAIM dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Pour conclure sur ces négociations et accords, nous avons fixé l'agenda social de 2017. Un agenda déjà très chargé avec la négociation en cours sur le dispositif conventionnel et des thèmes légaux annuels. Il a été décidé de ne pas alourdir celui-ci, mais nous avons demandé que soient ajoutés deux points, à savoir le numérique/digitalisation et la pénibilité.

La branche de la métallurgie, avec ces négociations et accords, continue de démontrer son attachement au dialogue social et à la pratique contractuelle.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

USM : la tournée régionale est lancée !

Suite à l'adaptation de la Fédération au nouveau découpage des régions françaises et aux priorités fixées lors du congrès fédéral de La Rochelle l'an dernier, en particulier sur le développement, l'équipe fédérale FO Métaux a initié une série de réunions régionales des USM qui vient de débiter par les Hauts-de-France le 26 janvier. Alors que de nombreux chantiers se sont ouverts dans la métallurgie et que notre organisation s'est fixée d'ambitieux objectifs, il est apparu comme primordial de renforcer la coordination des USM dans les régions, mais aussi d'en faire, en lien avec les secrétaires fédéraux de ces régions, de véritables relais d'information à destination des syndicats FO. L'initiative a été très appréciée par les secrétaires d'USM qui se sont retrouvés avec l'équipe fédérale autour d'un ordre du jour chargé. Compte-rendu.

Suivi des USM et formation syndicale

Le secrétaire fédéral en charge de la coordination nationale des USM Gérard Ciannarella a fait le point sur le fonctionnement des USM et la nécessaire harmonisation des pratiques, notamment sur les congrès et assemblées générales et leur contenu. Il a remis aux secrétaires d'USM plusieurs documents afin de favoriser l'attractivité de ces réunions essentielles et d'inciter au mieux les syndicats FO à s'investir dans la vie de

la structure. Le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot a complété son intervention en revenant sur la formation syndicale, notamment ses nouveautés et les points sur lesquels la vigilance des métallos FO est requise, comme les questions de financements. Avec Serge Ramos, ils ont également détaillé l'articulation entre le dispositif de formation fédérale et celui de l'APSAC, insistant sur leur complémentarité.

Accord du 23 septembre 2016 sur l'emploi dans la métallurgie

Le délégué fédéral Valentin Rodriguez et le secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez ont décrypté les nombreux aspects techniques de cet accord qui va permettre de développer l'emploi dans la métallurgie et de le

défendre plus efficacement. La présentation s'est organisée autour de cinq grandes thématiques qui ont permis de montrer un ensemble très encadré et comprenant des contreparties ainsi que des limites dans le temps.

CPREFP, comités de jury et commissions de validation des accords

Le secrétaire fédéral en charge de la région Lionel Bellotti a fait le

point sur la nature, le fonctionnement des CPREFP et les objectifs des différentes commissions, ainsi que sur l'impact de la loi Travail sur elles. Il a insisté sur la nécessité d'en être acteur pour anticiper et préparer l'industrie de demain.

Barèmes de salaire

Frédéric Homez s'est exprimé sur l'importance des négociations sur ces barèmes, qui reviennent chaque année et ne sont pas toujours simples pour les métallos FO.



Une réunion plébiscitée par les secrétaires d'USM

L'évolution des chambres patronales territoriales

Frédéric Homez est intervenu pour évoquer les conséquences du regroupement des chambres patronales en cours, notamment en ce qu'il peut déboucher sur des regroupements de conven-

tions collectives territoriales et avoir des conséquences sur les barèmes de salaires. Il a insisté pour que les métallos FO soient particulièrement vigilants sur ce dossier.

La négociation en cours sur le dispositif conventionnel de la métallurgie

Sur ce dossier central pour notre organisation, Frédéric Homez et Valentin Rodriguez ont présenté les enjeux pour FO. Après un état des lieux, et l'explication des motifs de la négociation, ils sont revenus sur sa longue préparation et sur l'accord de mise en oeuvre opérationnelle signé par notre organisation pour organiser la négociation. Ils ont également détaillé les points sur lesquels portaient

actuellement les discussions et ont assuré les métallos FO de la vigilance dont ils font preuve. « Nous prendrons tout le temps nécessaire pour aboutir, a prévenu Frédéric Homez, et nous veillerons à ce que le patronat, dans cette modernisation de l'édifice, n'affaiblisse pas les droits des salariés que nous représentons. » Il a conclu sur les réflexions et la stratégie de FO dans ce dossier.

Représentativité et restructuration des branches

Sur ces deux sujets étroitement liés, Frédéric Homez et Valentin Rodriguez sont revenus sur les objectifs et les différentes options envisagées

par notre organisation. Ils ont également fait un point complet sur les méthodes de calcul de la représentativité.

Développement et implantations

Frédéric Homez a souligné la nécessité du développement pour notre organisation. S'il s'est félicité de la hausse du nombre d'adhérents, il n'a pas caché que la création de nouvelles implantations devait rester la première priorité. Il est revenu sur la nécessité de mettre en place des outils pour prospecter et cibler les entreprises dans lesquelles s'implanter.

Plan d'action sur les ingénieurs & cadres

Le secrétaire fédéral Laurent Smolnik a rappelé la trop faible représentativité de FO chez les ingénieurs et cadres et a présenté le plan d'action de notre Fédération pour renforcer notre présence auprès de cette population. « Notre représentativité chez les ingénieurs et cadres est en jeu, a-t-il plaidé, et avec elle notre capacité à négocier. » Sans cacher la difficulté de l'entreprise, dont il a détaillé les raisons, il a dévoilé la stratégie de conquête mise en place par FO Métaux et

a expliqué qu'il fallait partager cette ambition avec tous les métallos afin de les impliquer davantage dans ce plan essentiel.



Une journée chargée mais instructive.

Tour Eiffel : le dialogue social en panne

Le 13 décembre, à l'appel de notre organisation et de l'intersyndicale, les salariés de la Tour Eiffel se sont engagés dans une grève très suivie. Inquiets pour l'avenir, ils avaient de nombreuses revendications et ont finalement remporté leur bras de fer.

A l'initiative de FO Métaux, qui pèse près de 35 % à la Tour Eiffel, près de 200 salariés ont signé en à peine quatre jours une lettre ouverte à la direction qui dénonce « l'infécondité du dialogue social » avec la direction et « l'absence délibérée de transparence » sur les décisions stratégiques à venir. Dans la foulée, ils ont, le 13 décembre, engagé un mouvement de grève pour faire aboutir leurs revendications et faire entendre leurs inquiétudes. Au premier rang de celles-ci, la campagne de peinture du monument qui débutera en 2017, sur laquelle

notre organisation dénonce un

manque d'informations des salariés et les possibles risques sanitaires pour ces derniers en raison de la présence de résidus de plomb sur la structure.

Plus globalement, le contenu de la future Délégation de Service Public et le phasage du Programme Contractuel d'Investissement (PCI) manquent de précision : « Il y aura un impact déterminant sur l'exploitation de la Tour et son avenir, mais aussi sur les conditions de travail des salariés, explique le délégué syndical FO Clément Bain. Ce manque de visibilité se retrouve à tous les niveaux et n'est pas acceptable. »

Les revendications portent aussi sur les questions sociales, et notamment sur le respect des accords d'entreprise ainsi que des usages et acquis. Enfin, la politique managériale de la Tour Eiffel est elle aussi en cause. FO Métaux déplore en effet les seules embauches de cadres quand des embauches de personnel sont « gelées ». « Nous sommes face à un ensemble de pratiques qui créent un climat anxio-gène dans l'entreprise, constate Clément Bain. Il faut redonner son sens au dialogue social. » Face à la détermination des métallos, la direction a finalement accédé à l'essentiel de leurs revendications en signant un accord le 18 décembre.



Itron : FO refuse la fermeture d'Haguenau

Pour les métallos FO d'Itron, à Haguenau, l'année 2017 commence par un combat : celui pour éviter la fermeture de leur usine, programmée pour 2018. Alors que les journées de mobilisation s'enchaînent, notre organisation est à leurs côtés.

Sur le site Itron d'Haguenau, l'ensemble des salariés est derrière FO pour refuser la fermeture de ce site spécialisé dans les compteurs à eau de grande dimension. Le 6 janvier, ils ont organisé une grève très suivie pour protester contre le projet. Sonnés par le plan de sauvegarde de l'emploi présenté en décembre, les salariés sont à présent complètement mobilisés pour refuser un projet que rien ne justifie. « Le carnet de commandes ne désemplit pas et nous avons même dû refuser de faire des heures supplémentaires entre Noël et le jour de l'an », explique le délégué syndical FO Stéphane Brucker. Quinze postes devraient être supprimés et 53 autres transférés sur d'autres sites du groupe notamment à Mâcon (Saône-et-Loire) mais aussi à Godollo en Hongrie. Ce dernier point de chute est parfaitement inacceptable pour les salariés : le salaire minimum à Godollo est en effet de 353 euros (le smic brut en France était fixé au 1er janvier 2017 à 1 480,27 euros) ! Pour notre organisation, majoritaire sur le site, il est clair que « ce n'est pas une stratégie industrielle mais une stratégie financière » qui est à

l'œuvre. Une autre journée de mobilisation a eu lieu le 13 janvier et d'autres pourraient prochainement suivre. Le chemin est encore long d'ici à la fermeture annoncée pour la mi-2018 et les métallos FO continueront de se battre pour sauver leur site.



Mécachrome Aubigny ne lâche rien

Les actions de développement se poursuivent et portent leurs fruits chez Mécachrome. C'est ce que l'assemblée générale du syndicat le 1^{er} décembre a permis de montrer. Si l'équipe doit muscler son implantation chez les cadres, elle confirme sa progression et enregistre de nouvelles adhésions. Côté négociations, 2016 aura été une année productive avec la négociation et la signature par FO de



l'accord NAO, mais aussi des contrats de génération et du compte épargne temps. Malgré cela, le dialogue social a été ardu en 2016, comme l'a expliqué Stéphane Carré : « La direction a annoncé un plan de retournement en 3 ans avec 180 emplois menacés, le déplacement de machines et le transfert de pièces sur un nouveau site au Portugal. Heureusement, nous n'avons pas laissé faire et avons entamé le combat. Il nous faudra être vigilants en 2017 car beaucoup d'avis seront à donner sur

ce plan 2020. »

En conséquence, il a prévenu qu'il ne fallait pas s'attendre à trop de recrutements. Pire, il faudra s'attendre à de nouveaux départs en retraite qui pourraient bien ne pas être remplacés, alors que les effectifs ont déjà diminué en 2016. Il a conclu en revenant sur l'accord de compétitivité 2017-2018, dont les conditions de mise en œuvre seront à discuter. « Nous devons rester déterminés et à l'écoute des salariés que nous défendons », a-t-il conclu en se félicitant de la richesse des échanges avec les adhérents qui sont la force du syndicat.

Le syndicat FO Mécachrome d'Aubigny-sur-Nère a tenu son assemblée générale le 1^{er} décembre. Les métallos FO s'étaient rassemblés autour de leur secrétaire Stéphane Carré, également secrétaire de l'USM du Cher, et en présence du délégué syndical central FO Mécachrome Jacky Chauvière. Ensemble, ils ont fait le point sur une année contrastée.

USM de l'Isère : cap sur le développement

L'USM de l'Isère a tenu son assemblée générale le 20 décembre à Grenoble. Les métallos FO se sont rassemblés autour de leur secrétaire Salvatore Réale et en présence des secrétaires fédéraux Nathalie Capart, Géraldine Nivon et Gérard Ciannarella. Les échanges ont largement porté sur l'importance de la syndicalisation.

Il est des départements où le travail de syndicalisation s'avère plus que compliqué que pour d'autres. C'est le cas de l'Isère, vaste territoire où la géographie rallonge les distances et où participer aux actions de FO demande organisation et motivation. Deux qualités dont les métallos FO du département ne manquent pas, comme l'a montré le rapport d'activité présenté par Salvatore Réale lors de l'assemblée générale de l'USM le 20 décembre. Il a d'ailleurs souligné que l'USM était le principal interlocuteur lors des négociations avec l'Udiméc pour la convention territoriale de la branche. Il a appelé de ses vœux une participation plus importante des « grandes » industries de la métallurgie dans lesquelles FO est fortement représenté au niveau national, et dont l'aide serait précieuse pour le développement syndical dans d'autres entreprises.

Autre dossier abordé : l'égalité homme/femme. Les discussions ont permis de relever la faible présence féminine dans les entreprises de la métallurgie en particulier aux postes d'encadrement. « Lors des prochaines élections professionnelles, la représentativité des listes risque de poser des problèmes à certains de nos camarades » a fait remarquer



Salvatore Réale. Gérard Ciannarella, coordinateur national des USM, est intervenu sur le développement syndical et a rappelé les moyens affectés par la Fédération à ce chantier majeur. Nathalie Capart a conclu par un point sur les dossiers qui mobilisent notre organisation au niveau national et félicité les métallos FO pour leur implication et leur travail de terrain.

La Région Parisienne réunit ses trésoriers

Les collecteurs et trésoriers du syndicat général des métallurgistes FO de la Région Parisienne se sont retrouvés le 12 janvier à la Fédération autour de leur secrétaire Denis Bieber, du trésorier adjoint du syndicat Olivier Dajas et du trésorier fédéral Jean-Yves Sabot. La réunion a permis de revenir sur les problématiques financières et d'élargir le propos aux questions de formation.

Pour les métallos FO de la Région Parisienne, l'année 2017 a commencé fort, avec la réunion des trésoriers et collecteurs du syndicat le 12 janvier à la Fédération, la dernière avant le congrès du syndicat, prévu pour juin 2017. Rappelant qu'il s'agit d'un moment fort dans la vie du syndicat, Denis Bieber s'est félicité de voir le nombre de participants en augmentation par rapport à l'année précédente. « C'est le signe de la grande vitalité de notre organisation, a-t-il déclaré, mais aussi le résultat de votre important travail de développement syndical, qui nous a permis d'enregistrer, une fois de plus, de nouvelles créations de sections syndicales. » Il a également répété qu'au-delà des problématiques financières, l'ambition du syndicat restait de favoriser une véritable synergie entre les métallos FO de la Région Parisienne au service du développement pour une meilleure défense de l'industrie et des salariés.

Par ailleurs, il a souligné « l'importance de la cotisation syndicale, qui nous garantit de pouvoir rester un syndicat libre et indépendant ». Enfin, dans le cadre de la représentativité, il a fait remarquer la nécessité pour chaque syndicat et section syndicale, de faire parvenir à la Région Parisienne ses résultats électoraux via le document CERFA, précisant que l'obligation de la part des directions de transmettre le CERFA aux organisations syndicales devait être actée sur le protocole d'accord préélectoral.

Le trésorier adjoint Olivier Dajas est intervenu pour une présentation des différents tableaux de suivi mis en place par la Région Parisienne et a informé les participants de la création de 10 nouvelles sections syndicales depuis la précédente réunion des trésoriers. « Nous pouvons constater que notre potentiel de développement, aussi bien au niveau



des implantations qu'au niveau des adhérents, est réel, mais comme chaque année nous faisons aussi le constat que la proportion effectifs/adhérents par rapport à de nombreuses sections est à muscler », a expliqué le trésorier adjoint. Il a conclu en incitant les métallos à poursuivre leurs efforts en ce sens. Il a aussi rappelé que le système de prélèvement automatique est en hausse depuis sa mise en place et que celui-ci devrait encore se développer. Il a remercié les collecteurs/trésoriers de sections pour leur investissement dans un rôle pas toujours facile.

Le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot, après avoir félicité le syndicat d'effectuer un bon travail de terrain et les collecteurs pour leur investissement, a fait le point sur les cotisations syndicales 2017 et a fait part des réflexions en cours sur la trésorerie. Également en charge de la formation syndicale à la Fédération, il est revenu sur ce dossier pour expliquer les évolutions législatives en la matière, leur impact sur la formation et les mesures prises par notre organisation pour l'anticiper et garantir le meilleur accès possible à tous les militants. Il est d'ailleurs revenu sur le plan de formation fédéral 2017 et a rappelé l'importance de bien se former pour pratiquer un syndicalisme efficace.



Renault : FO signe l'accord de performance

Préserver l'avenir des sites et des emplois, tout en reconnaissant l'engagement des hommes et des femmes qui font la performance de Renault au quotidien : tel est l'esprit de l'accord de performance Renault 2017-2019, et telle est la raison pour laquelle Mariette Rih, déléguée syndicale centrale FO Renault, y a apposé sa signature au nom de notre organisation le 13 janvier. Parmi les dispositions dont FO Métaux se félicite, on peut noter : un engagement sur les volumes de production basés sur 2016 pour les 3 ans à venir ; l'affectation de 3 nouvelles plateformes et 9 nouveaux modèles sur les sites Français ; 3 600 embauches sur les 3 ans, en plus des 3 000 de l'accord précédent (du 13 mars 2013) ; le maintien du paiement des heures supplémentaires à 25% ; le paiement de ces heures dans le mois (pas d'annualisation) ; la reconnaissance de la pénibilité par la mise en place d'un dispositif de dispense d'activité pour les plus anciens (57, mais surtout 58 et 59 ans).

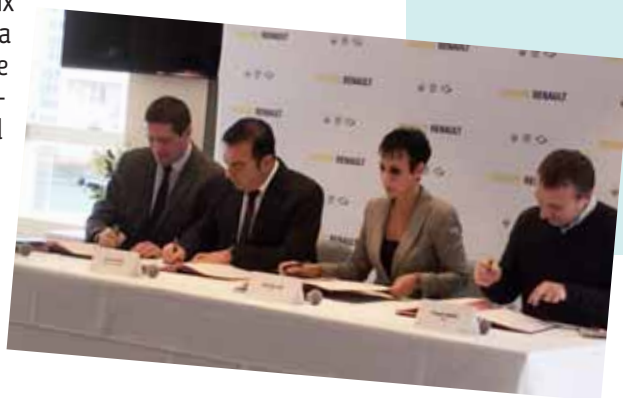
« Le contexte actuel, favorable pour l'automobile en France, nécessitait malgré tout de consolider les évolutions du précédent accord, signé par FO et pour lequel il est possible aujourd'hui de mesurer les effets positifs, explique Mariette Rih. Si nous pouvons parler d'avenir aujourd'hui, c'est parce que FO a su prendre ses responsabilités en 2013. » En votant à la majorité pour la signature de l'accord, les équipes FO Renault ont su prendre leurs responsabilités pour défendre l'industrie et les salariés. « Pour FO, l'essentiel, c'est le maintien de

l'activité et le développement de l'emploi en France », précise le secrétaire fédéral en charge de l'automobile Laurent Smolnik.

Pour les métallos FO Renault, cette signature est la conclusion d'un long travail. Lors de leur coordination du 21 décembre, ils ont réexaminé en détail cet accord de plus de 100 pages. La réunion a été l'occasion de riches débats permettant d'entendre tous les points de vue, notamment sur les questions de temps de travail, avant de voter pour la signature. Alors que Renault se dote d'une flexibilité pour préparer l'avenir, il fallait pour FO surtout prendre en compte les conditions de travail et le bien-être des salariés. En ce sens, le dispositif proposé de commissions paritaires d'applications en central et principalement en local, garantit un dialogue social au plus près du terrain pour

assurer au mieux le pilotage de la mise en oeuvre des points de l'accord, qu'il s'agisse de l'organisation du temps de travail, de la gestion des compétences ou de l'emploi.

Après de longues négociations, FO Métaux a signé le 13 janvier l'accord de performance Renault 2017-2019. Ce nouveau dispositif, qui s'inscrit dans la lignée de celui négocié et signé par notre organisation en 2013, montre que FO Métaux a une nouvelle fois su prendre ses responsabilités pour défendre l'industrie et les salariés.



Safran Electrical & Power : une équipe dynamique

Les métallos FO de Safran Electrical & Power (ex Labinal), à Villemur-sur-Tarn, ont tenu l'assemblée générale de leur section syndicale le 24 novembre dans leur local syndical. Réunis autour de leur secrétaire Alain Gruarin, ils ont mis à profit cette réunion pour fédérer et dynamiser l'équipe syndicale aussi bien que les adhérents.

Chez Safran Electrical & Power (ex Labinal), à Villemur-sur-Tarn, quand FO convoque une assemblée générale, les métallos répondent présents. Après un accueil des plus conviviales, ils sont rapidement passés aux choses sérieuses avec la présentation des rapports moraux et financiers de l'année, qui ont montré la bonne santé et le dynamisme de la section syndicale. Les échanges ont ensuite porté sur les élections TPE, dans lesquels notre organisation et les métallos FO se sont fortement investis. La réunion a également permis de faire un point sur le mandat du représentant syndical FO au CHSCT.

Le secrétaire des Métaux de Haute-Garonne Gérard Pimbert, avait fait le déplacement pour être parmi les métallos FO. Il a pris la parole pour répondre aux inquiétudes des adhérents quant à la conjoncture du secteur aéronautique. Il a notamment présenté un bilan des ac-

tions de FO ainsi qu'un point sur la santé d'Airbus qui a rassuré les participants.



USM des Bouches-du-Rhône : sur tous les fronts

Les métallos FO des Bouches-du-Rhône se sont retrouvés le 12 janvier 2017 à Marseille pour le congrès de leur USM. Rassemblés autour de leur secrétaire Gérard Ciannarella, également secrétaire fédéral, et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, des secrétaires fédéraux Philippe Fraysse et Patrice Pettin, et du secrétaire de l'UD13 Franck Bergamini, ils ont dressé le bilan de l'année écoulée avant d'évoquer les défis de 2017.

Toujours aussi nombreux, les métallos FO des Bouches-du-Rhône se sont retrouvés le 12 janvier à Marseille pour traiter un ordre du jour chargé : celui de leur USM, dont ils tenaient leur congrès. Parmi les nombreuses actions menées par l'USM figurent en bonne place celles liées au développement syndical, et pour cause : depuis 2014, l'équipe de l'USM des Bouches-du-Rhône peut se féliciter d'avoir aidé à la création de deux syndicats et 25 sections syndicales dans tous les secteurs de la métallurgie ! Gérard Ciannarella a enrichi la présentation de ce très bon bilan par un point sur la représentativité et la loi d'août 2008. A cette occasion, il a rappelé que pour les structures syndicales FO n'ayant plus leur représentativité, tout a été mis en œuvre par l'USM, en coordination avec la Fédération, pour les aider à la reconquérir, par exemple chez STMicroelectronics ou chez Technoplus Industrie. Il a souligné que le plan de développement de FO Métaux avait permis d'engranger d'excellents résultats, tant dans de nouvelles implantations (32% chez Renault Aubagne, 98% chez Volkswagen Mars) que dans les existantes (52% chez Vial Production, 48% chez Ortec Martigues, 51% chez Miron, 23% chez APAVE Sud Europe ou encore 98% chez Tagsys !). « Grâce à votre travail, notre organisation s'est hissée à 46 % sur notre



ment de FO Métaux pour 2017, a-t-il ajouté. Beaucoup de paramètres évoluent depuis quelques mois : la négociation du dispositif conventionnel, le ratio cadre et non cadre 60%/40%. L'USM13 a besoin de vous tous ! » Il a également informé les participants de la mise en place d'un plan d'action/développement qui fera l'objet de réunions régionales d'informations et dont les USM seront la colonne vertébrale.

S'est ensuivi un point sur la situation de l'industrie dans le département, qui a montré le soutien de FO Métaux aux projets industriels forts et créateurs d'emploi, comme le projet Henri Fabre, qui doit regrouper des entreprises de l'aéronautique et de l'énergie en pôles de compétitivité, ou encore l'entreprise Nenuphar, spécialiste de l'innovation dans l'éolien off-shore. En termes d'action, les métallos FO des Bouches-du-Rhône ont été sur tous les fronts, du soutien aux entreprises en difficulté à la négociation de nombreux accords en passant par la participation aux nombreuses commissions départementales ou à la formation fédérale. En résumé, l'année 2016 aura été particulièrement chargée pour l'équipe de l'USM.

Le secrétaire général FO de la métallurgie Frédéric Homez est intervenu pour conclure l'assemblée générale. Dans son intervention, il est revenu sur les dossiers qui mobilisent notre organisation au plan national, notamment la négociation sur le dispositif conventionnel et la restructuration des branches, mais aussi les interventions de FO Métaux, y compris au plus haut niveau, pour défendre l'industrie et les salariés, en particulier dans le ferroviaire, l'aéronautique et l'automobile.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Gérard Ciannarella (secrétaire), Gérard Ramirez (secrétaire adjoint), Anne-Marie Chopinet (trésorière), Sylvain Ferrara (trésorier adjoint), Michel Gatto (archiviste), Nathalie Caille, Francis Alba et Jean-Claude Fuffa (membres).



département », a expliqué Gérard Ciannarella en remerciant les métallos pour leur implication dans la vie de l'USM, notamment la dernière action en date : la campagne pour les élections TPE. « L'USM 13 souhaite aller plus loin dans le développe-

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE



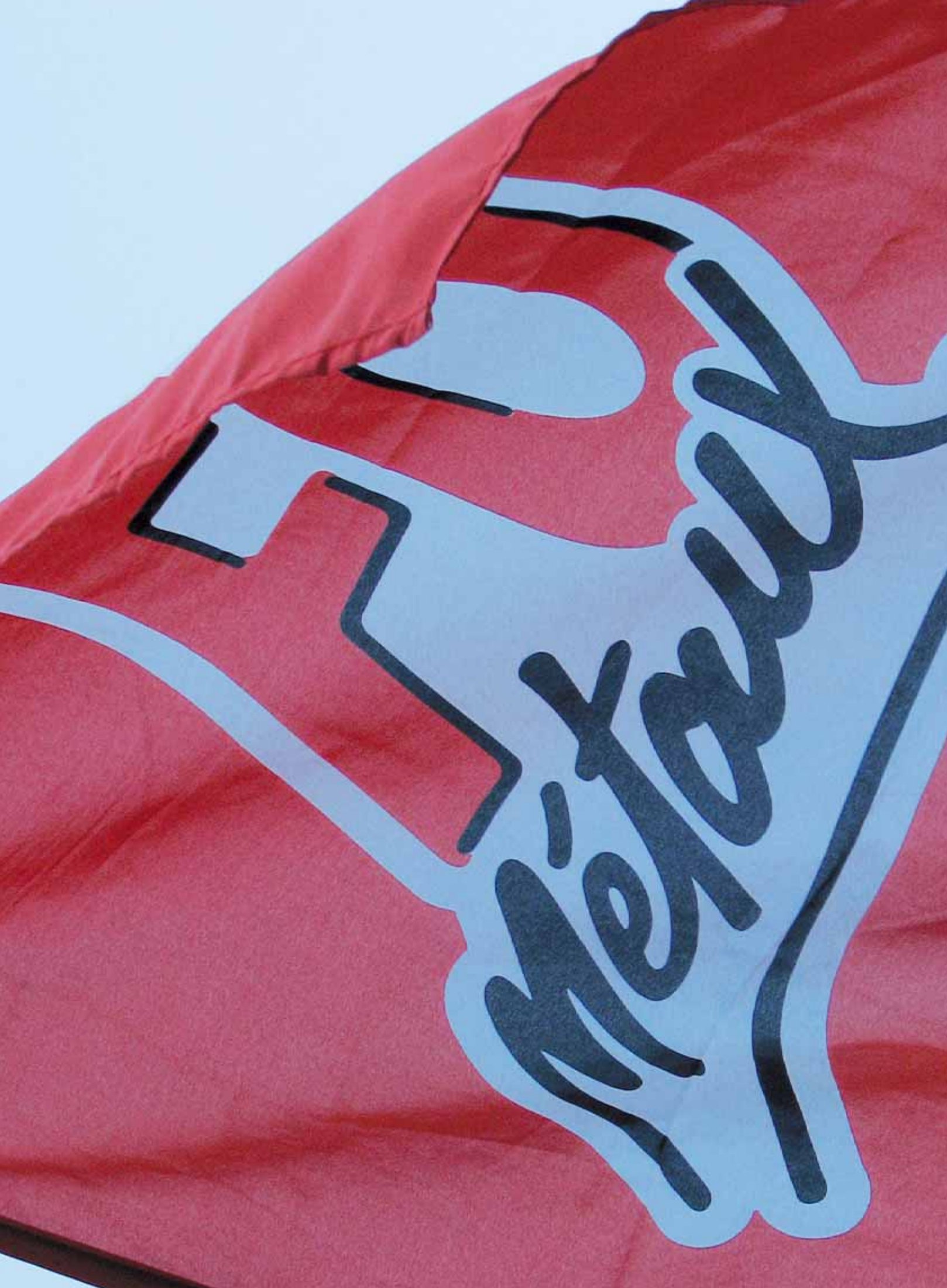
RELEVONS ENSEMBLE

le défi de l'innovation sociale

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,

KLESIA est un organisme paritaire à but non lucratif qui se concentre sur la protection des personnes : en complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite et action sociale. Son action s'inscrit dans une démarche responsable, tant à l'égard de ses clients que de ses partenaires.

KLÉSIA
klesia.fr



[Pour défendre l'industrie et les salariés, une seule organisation : FO]

***Pour tout renseignement,
contactez votre délégué FO Métaux***



Métaux de Nantes : une belle détermination

Les métallos FO de Nantes et de ses environs se sont retrouvés le 14 décembre dans les locaux de l'UD44 pour l'assemblée générale de leur syndicat des Métaux autour de leur secrétaire Franck Mariot, et en présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, du secrétaire de l'USM 44 Patrice Pam-bouc et du secrétaire de l'UD de Loire-Atlantique Michel Le Roc'h. La réunion a permis aux métallos de montrer toute leur combativité.

Avec près d'une vingtaine de sections syndicales, les Métaux de Nantes sont une structure FO de métallurgie qui contribuent au dynamisme syndical du département. Pour son assemblée générale, le 14 décembre, pas moins de 60 participants étaient là. Le même jour se tenait également l'assemblée générale des services automobiles FO de Nantes et ses environs. Le secrétaire des Métaux, Franck Mariot, a résumé l'année écoulée en présentant son rapport moral (adopté à l'unanimité), avant que les métallos ne viennent enrichir le propos de leurs interventions. Le constat est unanime : la situation est difficile et les conséquences sur l'action syndicale se font ressentir même dans les entreprises en bonne santé. Mais les métallos nantais ne se déparent pas de leur esprit de résistance, notamment face à la loi Travail, et font tout pour préserver la négociation et le dialogue social, et apporter leur soutien à ceux qui traversent une mauvaise passe. La résolution qu'ils ont débattue puis adoptée montre qu'ils sont toujours combattifs et revendicatifs.

Paul Ribeiro est intervenu pour faire le point sur les dossiers nationaux et les relier aux valeurs FO, soulignant la nécessité d'être dans l'action et la revendication. « Notre organisation a montré ce que

signifiait le réformisme, bien différent de l'accompagnement zélé de mesures néfastes pour les salariés, a-t-il déclaré. Par notre indépendance politique, nous avons su défendre les salariés. » Se félicitant de voir les métallos aussi nombreux, il a rappelé qu'ils étaient la force de notre organisation, ceux qui font remonter les problématiques du terrain et permettent de peser pour organiser le rapport de force, mieux négocier et faire valoir les positions de FO auprès de tous les interlocuteurs. Michel Le Roc'h est venu appuyer son intervention en expliquant que l'indépendance syndicale était centrale pour FO et, comme Paul Ribeiro l'avait souligné, que seul le développement syndical pouvait la garantir. Les métallos FO ont terminé l'assemblée générale par l'élection du nouveau bureau.

Le nouveau bureau élu

Le nouveau bureau élu est composé de Franck Mariot (secrétaire), Pascal Longepe et Bruno Hatton (secrétaires adjoints), Luc Guillard (trésorier), Sylvie Martin et Françoise Nicolas (trésorières adjointes), Jean-Charles Santos (archiviste) et Bruno Fourny (archiviste adjoint).

Coordination SCA, SCC et filiales Peugeot : regroupement en vue !

Les délégués Syndicaux FO de la SCA Peugeot, SCC Citroën et filiales Peugeot, qui sont des filiales du Groupe PSA, se sont réunis en coordination le 8 décembre à la Fédération autour de leur DSC SCA Eric Bonnaire, du DSC suppléant SCA Sylvain Le, de la DSC SCC Patricia Bocciarelli, et avec la participation du trésorier fédéral, également en charge des services de l'automobile, Jean-Yves Sabot.

Cette réunion de coordination, organisée par les DSC, était destinée à faire le point sur les importantes négociations en cours, visant à unifier les accords collectifs du « retail » du Groupe PSA, qui va se regrouper au sein d'une entité unique. A l'occasion de cette réunion, les participants ont également évoqué la situation économique et sociale de leurs établissements ainsi que celle des plaques PR (pièce de rechange).

Bien entendu, le développement syndical a tenu une place très importante lors des interventions. Même si FO continue de mériter et de gagner la confiance des salariés, qui ont fait de notre organisation la 1ère de la SCA et SCC, les métallos n'entendent pas moins poursuivre leurs efforts pour faire grandir FO. En effet, le nouveau système de représentativité leur impose, comme à tous, d'intensifier



les actions en matière de syndicalisation.

Autant dire que pour FO, la fin de l'année 2016 a été bien chargée et que pour 2017 chez PSA RETAIL cela promet d'être bien chargée !

PCA Trémery : le renouveau



Aux dernières élections professionnelles, l'ancienne équipe FO de PCA Trémery, aujourd'hui partie n'avait obtenu que 1,5 % des suffrages. Ses successeurs, conduits par leur secrétaire Nicolas Reisch, ont à cœur de faire renaître FO sur le site, comme l'a montré l'assemblée générale du 30 novembre. « Par une présence de tous les instants sur le terrain, j'ai la conviction que nous arriverons à gagner notre représentativité lors du prochain scrutin prévu en 2018, a expliqué Nicolas Reisch. Nous sommes tous animés par une très forte motivation et une grande unité. » Il

a expliqué qu'il savait pouvoir compter sur l'aide de toutes les instances FO nationales et départementale et sur celle de son proche voisin de Metz, Maryvon Rion, qui était présent à l'assemblée générale et qui continue de faire grandir son syndicat sur son site PCA. Le tour de table a fait apparaître clairement que l'avenir du plus gros site producteur mondial de moteurs diesels est plus qu'incertain. Ce n'est guère mieux pour le site de

Metz qui fabrique des boîtes de vitesses manuelles, distant d'une vingtaine de kilomètres, et avec lequel le site de Trémery, regroupés en pôle depuis 2013. Pour FO, il est vital que PSA, qui a cruellement besoin d'une boîte de vitesses automatique « maison », choisisse le site de Metz pour la produire et garantir à long terme les emplois sur les deux sites. FO Trémery-Metz sera présent pour aider et défendre les salariés dans ce virage énergétique que va devoir opérer PSA pour rester en compétition avec les autres constructeurs.

Le 30 novembre s'est tenue l'assemblée générale du syndicat FO PSA Trémery. Pour cette occasion, le DSC PSA Christian Lafaye, le secrétaire fédéral Laurent Smolnik ainsi que le secrétaire de l'UD de la Moselle Alexandre Tott avaient fait le déplacement. Le bureau syndical a été mis en place et le secrétaire Nicolas Reisch fraîchement élu s'est réjoui : « Je suis fier d'être à FO et heureux de relancer le syndicat FO PSA Trémery. »

Coordination Valéo : saisir les opportunités

Les métallos FO de l'équipementier automobile Valéo se sont retrouvés en coordination à la Fédération les 11 et 12 janvier autour de leur coordinatrice et secrétaire fédérale Géraldine Nivon, ainsi qu'en présence du secrétaire fédéral Laurent Smolnik pour un programme chargé. Compte-rendu. Année après année, Valeo ne cesse d'améliorer sa rentabilité et dispose de marges de manœuvre financières conséquentes. Le groupe a encore battu des records en termes de ventes et de prises de commandes. Voilà ce qui ressort de la présentation de la situation économique et sociale du groupe réalisé lors de la coordination Valéo des 11 et 12 janvier par Bruno Lepage, qui participait à sa dernière coordination et a reçu la médaille de la Fédération des mains de Laurent Smolnik. Face à ces résultats, les métallos FO, dans la perspective des NAO pour lesquelles ils ont défini leur stratégie, revendiquent de réelles augmentations salariales, sachant que les actionnaires ont vu progresser leurs dividendes pour la 6^{ème} année consécutive alors que les salariés n'ont été que faiblement augmentés. Alors que les performances des sites français sont en amélioration et que la forte demande des constructeurs pour des produits innovants offre des opportunités importantes, ils ont déploré que cette bonne situation ne se traduise pas par des embauches. En effet, 10 sites sont actuellement en capacité d'embaucher au vu des perspectives 2018 et du fort taux d'intérim actuel. Au total, cela représenterait à minima 326 embauches, en maintenant un taux d'intérim à 25% en production et 677 embauches en atteignant un taux d'intérim à 15%. Fort de ce constat, Laurent Smolnik a souligné « l'importance croissante des équipementiers dans la filière automobile, qui ne doivent plus être vus comme des sous-



traitants mais comme des partenaires stratégiques. Les liens entre équipementiers et constructeurs et la politique d'emploi ont besoin d'être pensés globalement, à l'échelle du secteur. » L'ordre du jour très complet de cette coordination a ensuite vu l'intervention du secrétaire fédéral Eric Keller sur la 4^{ème} révolution industrielle numérique et digitalisation. Le secrétaire général du syndicat des métallurgistes FO de la Région Parisienne a pris le relais pour présenter sa structure. Laurent Smolnik a conclu par une intervention sur les cadres.

Arconic : bientôt une coordination FO



Le secrétaire fédéral Lionel Bellotti s'est rendu le 13 décembre à l'UD du Mans pour rencontrer les équipes syndicales FO de deux sites du groupe Arconic (ex Alcoa) : Evron et Saint-Cosne. Après les bons résultats que les métallos FO ont connus grâce à leur dynamisme, il est temps à présent de se structurer en coordination.

Avoir des carnets de commandes pleins et des résultats bénéficiaires n'empêche pas de redouter la délocalisation. C'est par exemple le cas des salariés d'Arconic à Evron et Saint-Cosne, qui étaient réunis le 13 décembre autour du secrétaire fédéral Lionel Bellotti pour poser les bases de leur future coordination. En effet, dans ce groupe de fonderie aluminium spécialisé dans les pièces ultrarésistantes pour l'aéronautique, le spatial et la défense, la masse salariale représente près de la moitié des coûts et affiche un faible recours à l'automatisation. Rien d'étonnant donc à qu'en ces temps de course à la compétitivité les salariés craignent de voir leurs emplois partir à l'étranger et leurs savoir-faire perdus. Les métallos FO, majoritaires sur le site d'Evron et représentant 24 % sur celui de Saint-Cosne revendiquent donc la pérennisation des sites et des emplois. Vu le fort volume d'heures supplémentaires qu'ils réalisent et le nombre d'arrêts de travail liés à la pression mise sur l'entreprise, et donc sur eux, par les donneurs d'ordre, ils demandent même des em-

bauches. Pour le moment, à Saint-Cosne, l'équipe emmenée par Philippe Poirier a pu négocier un accord pour 15 embauches à périmètre constant sur trois ans qui permettra de compenser les départs en retraite. A Evron, l'équipe de Philippe Davoust travaille sur un accord similaire. Face aux belles performances de l'entreprise, ils demandent également une politique salariale digne de ce nom, là où la direction préfère tout miser sur la participation.

Dans ce cadre, et afin de faire aboutir les négociations, ils ont convenu avec Lionel Bellotti de la nécessité de mettre en place une coordination FO Arconic qui rassemblera les délégués de leurs sites ainsi que de ceux de Dives-sur-Mer et de Roques-sur-Garonne au premier semestre 2017. Développement syndical, formation, mutualisation de la communication, point sur les accords d'entreprise, définition d'un plan d'action et préparation des élections professionnelles : les sujets ne manqueront pas pour ces équipes déterminées à défendre les salariés et à faire grandir FO.

CNH : tout pour le développement

Les secrétaires fédéraux Paul Ribeiro et Laurent Smolnik sont allés à la rencontre de l'équipe syndicale FO de CNH à Coex (Vendée) le 8 décembre. Accompagnés du coordinateur CNH Patrick Martin, du secrétaire de l'USM85 André Arnoux, ils ont constaté le dynamisme des métallos emmenés par leur secrétaire Michel Daraize et ont évoqué ensemble l'avenir.

Bénéficier d'une renommée mondiale sans être connu du grand public ? C'est possible, quand on est spécialiste sur un marché de niche. C'est le cas du site CNH de Coex, en Vendée. Forte de 250 salariés, d'un savoir-faire reconnu et d'une grande capacité d'innovation, cette usine intégrée qui comprend centre de recherche, développement, production, vente et maintenance appartient au groupe CHN (bus, machines agricoles, motorisation, etc.), propriété de Fiat. Néanmoins, la situation n'est pas toujours idyllique sur ce site à la santé pourtant éclatante, comme ont pu le voir les secrétaires fédéraux Laurent Smolnik et Paul Ribeiro lors de leur visite du 8 décembre.

Comme l'a expliqué le secrétaire de syndicat Michel Daraize, les métallos FO évoluent au sein d'un groupe en perpétuelle restructuration. Si leur activité est au beau fixe, il n'en va pas de même partout dans le groupe, et comme les négociations salariales se déroulent à ce niveau, elles sont loin d'être faciles pour l'équipe de Coex. FO, qui pèse 48% sur ce site, n'est pas encore implanté sur le reste du périmètre. L'équipe syndicale et la délégation FO Métaux ont donc longuement échangé autour



du développement syndical et des nouvelles implantations à réaliser, ainsi que de la nécessité d'être présents sur tous les collèges. Ils ont convenu d'associer étroitement les USM concernées à leurs projets de développement et vont se rapprocher de la coordination FO CNH pour continuer de monter en puissance. La rencontre avec la direction a permis de voir une volonté de développer le dialogue social que notre organisation entend bien saisir en se renforçant au sein de CNH.

IndustriALL European Trade Union : place à l'action

Après son congrès de Madrid, en juin dernier, l'heure est venue pour IndustriALL European Trade Union de passer à l'action. Si le congrès a permis d'adopter des résolutions claires qui constitueront la ligne politique de l'organisation pour les quatre années à venir, les membres du géant syndical européen devaient se pencher sur leur plan d'action. C'est ce que le comité exécutif qui s'est tenu à Bruxelles les 15 et 16 novembre a permis de faire.

Dans un premier temps, les échanges ont porté sur les nombreux sujets qui occupent les milieux syndicaux européens : consultation en cours sur la directive salariés détachés, temps de travail, information-consultation, digitalisation, notion de « pilier social », la question des réfugiés et du marché du travail et des droits humains les plus fondamentaux, sans oublier bien sûr le Brexit et ses conséquences, ou encore le Steelday organisé au début novembre pour le sauvetage de la sidérur-



gie européenne ou les problèmes de fond sur le libre-échange liés aux traités CETA et TAFTA. « Il s'agit d'être plus réactif et dynamique sur ces dossiers, précise Paul Ribeiro, afin de défendre plus efficacement l'industrie et les salariés. » Les participants ont également évoqué l'interaction des fédérations européennes avec la Confédération Européenne des Syndicats (CES) dont le secrétaire général, Luca Visentini, s'est par ailleurs exprimé à propos du plan de relance européen et de son manque de moyens. Au printemps prochain, symboliquement, c'est à Londres que les participants se retrouveront pour un nouveau comité exécutif.

Les 15 et 16 novembre, les représentants des organisations membres d'IndustriALL European Trade Union se sont retrouvés à Bruxelles pour leur premier comité exécutif après le congrès de Madrid. Objectif : organiser la traduction en actes du plan d'action 2017. Le secrétaire fédéral Paul Ribeiro représentait FO Métaux.

USM de la Somme : objectif croissance

Le 16 décembre, l'Union Départementale d'Amiens accueillait l'assemblée générale de l'USM de la Somme. Les métallos s'y sont retrouvés autour de leur secrétaire Jean-Jacques Leleu, également secrétaire de l'UD80, du secrétaire fédéral Lionel Bellotti et du secrétaire de l'UD02 Jean-Louis Pion. La réunion a permis de revenir sur les dossiers qui occupent actuellement l'USM.

Quoi de mieux qu'une assemblée générale pour faire le bilan de l'année écoulée ? C'est ce que les métallos de la Somme ont eu l'occasion de faire le 16 décembre en se réunissant pour celle de leur USM. Leur secrétaire, Jean-Jacques Leleu, est notamment revenu sur les longues négociations autour de la convention collective commune à la Somme et à l'Aisne, sur lesquelles FO Métaux ne lâche rien et vise une harmonisation par le haut. Pour le moment, les discussions achoppent sur la question de la prime de vacances et, plus globalement, du pouvoir d'achat. Incontournable dans le département et moteur de toutes les négociations, notre organisation n'entend pas baisser les bras sur ce dossier. Le tour de table a permis de constater que la situation des entreprises apparaît contrastée. Chez Stelia, spécialiste des aérostructures, si l'activité est au beau fixe, les négociations ne vont pas sans mal et les métallos font le maximum pour prendre en compte la situation des sous-traitants. Chez ATX, les métallos redoutent des délocalisations tandis que Faiveley Transport, entreprise ferroviaire récemment rachetée par des fonds américains, craint de voir ses 4 000 brevets « piratés » par ses nouveaux actionnaires.

Face aux inquiétudes, il faut être capable de peser et d'instaurer, si besoin, un véritable rapport de force. Pour cela, une seule solution : le développement syndical. Lionel Bellotti est



revenu sur ce dossier essentiel pour notre Fédération et a rappelé l'importance de recourir à la formation syndicale. Jean-Jacques Leleu, ancien formateur fédéral, est par ailleurs venu appuyer son propos. Le secrétaire fédéral a également fait un point sur la nécessité pour les syndicats de faire remonter les PV Cerfa, qu'il s'agisse d'élections, de modifications de bureau ou de statuts ou encore de transparence financière. Enfin, il a salué les projets de développement de l'USM autour de la ZAC de Méaulte, où FO Métaux peut compter sur la très forte présence des métallos de Stelia.

Les résultats de FO lors des

Comité d'entreprise

DPT	Entreprise	Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	Unsa	SUD	DIV
42	Flexitech Europe S.A.S/ St-André-le-Puy	152	111	22	22	23	0	44	0	0	0
57	France Transfo / Maizières-Lès-Metz	495	399	64	0	188	480	99	0	0	0
59	PCA UMV ex SMAN / Valenciennes	2060	1764	355	597	101	544	167	0	0	0
59	Vallourec Oil & Gas / Aulnoye Aymeries	715	506	223	170	0	0	113	0	0	0
59	IBM / Marcq-en-Baroeul	212	173	56,50	23	9	0	56,50	28	0	0
67	Mercedes Benz / Molsheim	555	369	68	69	0	0	0	232	0	0
67	Sotralentz Packaging / Drulingen	158	140	59	81	0	0	0	0	0	0
68	PCA Centre de production / Mulhouse	6837	5651	1346,9	1260	1139	915,7	766,4	200	23	0
68	CICE / Saint-Louis	90	69	23	35	11	0	0	0	0	0
68	Tredi / Hombourg	20	19	12	7	0	0	0	0	0	0
69	SCA Slica / Vénissieux	224	160	47	59	14	0	40	0	0	0
73	ABB France / Aix-les-Bains	116	67	67	0	0	0	0	0	0	0
76	Legrand Normandie / Malaunay	431	345	69	120	70	0	86	0	0	0
77	BBGR / Poigny	555	229	72	0	106	0	51	0	0	0
78	Konica Minolta Business / Carrières-sur-Seine	1197	524	287	0	143	0	94	0	0	0
78	Acieries & Laminoirs Alpa / Gargenville	246	204	69	20	34	43	38	0	0	0
78	Renault / Villiers-Saint-Frédéric	713	498	53	48	90	0	307	0	0	0
78	PCA Centre technique / Vélizy	5132	3211	290	76	569	312	1274	0	0	690,
78	PCA Centre technique / Carrières-sous-Poissy	617	455	121	8	21	0	183	0	0	122
79	Zodiac Aéro Electric / Niort	709	535	6	313	0	206	10	0	0	0
80	Tubesca Comabi / Ailly-sur-Noye	186	131	61	0	54	0	16	0	0	0
83	Groupe Circet / Solliès-Pont	1028	335	81	0	0	105	149	0	0	0
86	Saint-Jean Industries Poitou / Ingrandes	355	278	46	185	0	0	47	0	0	0
86	Itron ex Acataris / Chasseneuil	269	203	23	26	100	0	54	0	0	0
89	Valéo Vision / St-Clément	409	256	138	45	73	0	0	0	0	0
89	SKF / Avallon	168	124	40	5	5	22	0	50	2	0
89	Salzgitter Mannesmann / St-Florentin	199	147	78	38	0	14	17	0	0	0
92	GNFA / Sèvres	401	294	122	0	34	0	138	0	0	0
92	Areva NP Siège / Courbevoie	1966	817	174	123	260	0	260	0	0	0
92	Safran Identity & Security / Issy-les-Moulineaux	475	335	14	0	62	38	221	0	0	0
93	Pitney Bowes S.A.S. / La Plaine-Saint-Denis	639	219	54	107	0	0	58	0	0	0
93	SCC Citroën / Pantin	78	56	22	0	0	16	18	0	0	0
94	Essilor / Charenton	1427	836	163	300	240	0	133	0	0	0
94	Sodern ex EADS / Limeil-Brevannes	360	254	125	15	0	0	114	0	0	0
95	Umicore / Bray-et-Lû	153	127	37	19	47	0	24	0	0	0
95	International Metal Service / Bruyères-sur-Oise	183	81	15	0	0	0	66	0	0	0

élections professionnelles

Délégués du personnel

Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	Unsa	SUD	DIV
152	112	24	20	23	0	45	0	0	0
495	399	67	0	193	43	96	0	0	0
2019	1739	344	608	103	519	165	0	0	0
634	472	217	168	0	0	87	0	0	0
119	94	33,5	18	0	0	33,5	9	0	0
555	374	108	75	0	0	0	191	0	0
158	142	54	88	0	0	0	0	0	0
6837	5633	1343	1273	1095	989	703	202	28	0
90	70	22	36	12	0	0	0	0	0
20	17	14	3	0	0	0	0	0	0
109	83	17	26	12	0	28	0	0	0
116	67	67	0	0	0	0	0	0	0
288	225	51	74	26	0	74	0	0	0
483	212	75	0	81	0	56	0	0	0
1197	525	262	0	128	0	135	0	0	0
246	205	61	14	52	45	33	0	0	0
713	499	56	51	130	0	262	0	0	0
5132	3215	336	87	512	337	1292	0	0	651
617	457	115	5	19	0	192	0	0	126
709	535	8	300	0	227	0	0	0	0
158	119	71	0	48	0	0	0	0	0
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
355	276	53	180	0	0	43	0	0	0
269	203	25	41	95	0	42	0	0	0
354	249	141	41	67	0	0	0	0	0
168	129	41	9	4	25	0	47	3	0
199	138	60	48	0	14	16	0	0	0
401	291	131	0	39	0	121	0	0	0
1966	818	165	144	0	0	0	0	0	0
477	331	0	11	60	45	215	0	0	0
283	116	43	27	0	0	46	0	0	0
78	51	18	0	0	13	20	0	0	0
1427	832	159	298	232	0	143	0	0	0
360	251	125	13	0	0	113	0	0	0
153	129	33	28	44	0	24	0	0	0
44	35	17	0	0	0	18	0	0	0

Retrouvez les résultats des élections professionnelles de la Métallurgie dans ce numéro. FO continue de progresser dans les entreprises grâce à l'excellent travail de terrain réalisé par les équipes syndicales et les militants. N'oubliez pas de faire parvenir à la Fédération FO de la métallurgie vos PV d'élections dans les meilleurs délais !

N.C. : Non communiqué

Les résultats de FO

lors des élections professionnelles

Délégation unique du personnel

Retrouvez les résultats des élections professionnelles de la Métallurgie dans ce numéro. FO continue de progresser dans les entreprises grâce à l'excellent travail de terrain réalisé par les équipes syndicales et les militants. N'oubliez pas de faire parvenir à la Fédération FO de la métallurgie vos PV d'élections dans les meilleurs délais !

dpt	Entreprise	Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	Unsa	SUD	DIV
01	Aerocan France / Bellegarde	123	104	21	74	0	0	9	0	0	0
02	Defta ex Wagon Automotive / Essomes	169	144	20	89	24	0	11	0	0	0
10	Rakon France / Pont-Saint-Marie	70	32	18	14	0	0	0	0	0	0
45	Galva 45 / Escrennes	120	80	60	20	0	0	0	0	0	0
52	Aesculap / Chaumont	114	61	61	0	0	0	0	0	0	0
54	SKTB Aluminium / Gorcy	59	41	9	21	11	0	0	0	0	0
57	Citravail / Rombas	49	41	32	9	0	0	0	0	0	0
57	Emitec France / Faulquemont	111	90	90	0	0	0	0	0	0	0
57	Lormafer / Creutzwald	140	127	78	0	17	0	32	0	0	0
57	SAS Automotive France / Hambach	126	114	20	10	47	16	21	0	0	0
57	Mesura / Forbach	79	61	35	26	0	0	0	0	0	0
60	CIE ex Lajous Industrie / Compiègne	149	133	74	34	25	0	0	0	0	0
63	SAS Airtm / Issoire	40	27	27	0	0	0	0	0	0	0
67	AFPI Alsace / Eckbolsheim	14	14	6	0	8	0	0	0	0	0
68	Viessmann Industrie France / Mulhouse	82	6	6	0	0	0	0	0	0	0
71	Bernard Trucks Bourgogne / St-Marcel	58	41	41	0	0	0	0	0	0	0
71	Abraservice France Gpe IMS / St-Marcel	69	55	26	0	29	0	0	0	0	0
78	Airbus Defence & Space / Elancourt	185	139	86	0	0	0	53	0	0	0
79	Automobilis / Niort	44	16	16	0	0	0	0	0	0	0
87	Pericaud / Limoges	70	45	45	0	0	0	0	0	0	0
91	Everstyl Concept / Lisses	84	57	57	0	0	0	0	0	0	0
92	Epson France / Levallois-Perret	257	182	182	0	0	0	0	0	0	0
93	Nexteer Automotive / Tremblay-en-France	52	44	35	0	9	0	0	0	0	0
95	Lear Corporation Seating / Cergy Pontoise	187	178	68	0	41	0	21	0	48	0

ERRATUM

Le mois dernier, des erreurs se sont glissées dans la publication des résultats pour les DUP, en particulier pour Lear, dont l'équipe syndicale a réalisé un très beau score grâce à un excellent travail de terrain. Nous publions donc ici les résultats corrigés.

L'inaptitude quelles conséquences ? 2^{ème} partie

Suite de notre étude consacrée à l'inaptitude, récemment réformée par la loi « Travail » ! Le Vos droits du mois passé ayant été consacré à la constatation de l'inaptitude, appréhendons à présent les conséquences de cette inaptitude.

En quoi consiste le droit au reclassement du salarié inapte ?

Une fois que le salarié est déclaré inapte, l'employeur lui propose un autre emploi approprié à ses capacités, aussi comparable que possible à l'emploi précédemment occupé, au besoin par la mise en œuvre de mesures telles que mutations, aménagements, adaptations ou transformations de postes existants ou aménagement du temps de travail (Art. L.1226-2 et 10). La recherche de reclassement doit se faire :

■ dans tous les secteurs de l'entreprise, au sein de tous les établissements de l'entreprise

■ dans le groupe, le cas échéant, parmi les entreprises dont les activités, l'organisation ou le lieu d'exploitation lui permettent d'effectuer la permutation de tout ou partie du personnel (Cass. soc., 15 févr. 2011, n° 09-67.354).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'employeur n'a pas à proposer de reclassement lorsque le médecin du travail indique que "l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans l'emploi" (C. trav., art. L. 1226-2-1 et L. 1226-12). Plus généralement, l'employeur doit prendre en compte les conclusions écrites du médecin du travail et les indications qu'il formule sur les capacités du salarié à exercer l'une des tâches existantes dans l'entreprise.

Les délégués du personnel sont consultés préalablement à la proposition de reclassement, que l'inaptitude soit d'origine professionnelle (Art. L.1226-10), ou, nouveauté de la loi « Travail », non professionnelle (Art. L. 1226-2).

Quels sont les différents motifs de licenciement invocables par l'employeur suite à une constatation d'inaptitude ?

■ le licenciement pour impossibilité de reclassement ;

Attention sur ce point : la Cour de cassation précise que seule l'impossibilité de reclassement est un motif légitime de licenciement, et non le refus par le salarié des postes de reclassement proposés (Cass. soc., 30 avr. 2014, n° 12-28.374).

■ le licenciement faisant suite à un avis du médecin du travail précisant que l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans l'emploi.

C'est un nouveau motif de licenciement introduit par la loi Travail.

■ le licenciement faisant suite à un avis du médecin du travail indiquant que tout maintien du salarié dans l'entreprise serait gravement préjudiciable à sa santé

D'abord réservé aux cas d'inaptitude d'origine professionnelle, ce motif de licenciement a été étendu aux cas d'inaptitude d'origine non professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2017.

Notons qu'a priori ces deux derniers motifs de licenciement ne semblent pas devoir être précédés d'une recherche de reclassement.

Un avis d'aptitude avec réserves permet-il à l'employeur de licencier le salarié pour inaptitude ?

Non, car un avis d'aptitude avec réserves n'est pas un avis d'inaptitude (Cass. soc., 17 févr. 2010, n° 08-45.188).

Quelle est la date de rupture effective du contrat du salarié licencié suite à son inaptitude ?

La date de rupture du contrat de travail est celle de la notification du licenciement et non celle de la fin du préavis non exécuté (art. L. 1226-4 pour l'inaptitude non professionnelle et Cass. soc., 15 juin 1999, n° 97-15.328, pour l'inaptitude d'origine professionnelle).

Le salarié licencié a-t-il le droit à une indemnité de préavis ?

S'agissant des salariés dont l'inaptitude est d'origine non professionnelle, plutôt non

Le principe est qu'ils ne bénéficient pas d'une indemnité de préavis (Art. L. 1226-4). 3 exceptions existent cependant : 1) si l'inaptitude est partielle, 2) si la convention collective prévoit le versement de la dite indemnité, 3) en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse lorsque l'employeur n'a pas respecté son obligation de reclassement.

S'agissant des salariés dont l'inaptitude est d'origine professionnelle, oui

Lorsque le licenciement pour inaptitude est justifié par l'impossibilité de reclassement ou le refus par le salarié de l'emploi proposé, le salarié a droit à une indemnité compensatrice d'un montant égal à l'indemnité compensatrice de préavis de droit commun (art. L. 1226-14).

L'indemnité minimum de licenciement pour inaptitude est-elle plus importante que l'indemnité de licenciement habituelle ?

S'agissant des salariés dont l'inaptitude est d'origine non professionnelle

Non, car dans ce cas de figure, le salarié peut prétendre à l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement. Notons tout de même que la durée du préavis que le salarié aurait dû effectuer s'il avait été présent est prise en compte pour le calcul de l'indemnité de licenciement.

S'agissant des salariés dont l'inaptitude est d'origine professionnelle

Oui, car le salarié inapte pour maladie professionnelle ou accident du travail a droit à une indemnité spéciale de licenciement qui, sauf dispositions conventionnelles plus favorables, est égale au double de l'indemnité de licenciement légale.

Attention : le salarié peut perdre le bénéfice de cette indemnité en cas de refus abusif du reclassement qui lui est proposé.

L'indemnité conventionnelle, si elle existe, peut être perçue par le salarié lorsqu'elle est plus élevée que le double de l'indemnité légale de licenciement (Cass. soc., 21 nov. 2012, n° 11-23.601), c'est-à-dire si elle excède 2/5 de mois de salaire par année d'ancienneté + 4/15 de mois de salaire par année d'ancienneté au-delà de 10 ans.

L'inaptitude et l'invalidité, c'est la même chose ?

Non, l'état d'invalidité est apprécié par le seul médecin-conseil de la caisse primaire d'assurance-maladie. Il est constaté lorsqu'il réduit au moins des deux tiers la capacité de travail du salarié et permet à ce dernier de percevoir une pension. Il est souvent constaté après qu'un salarié en arrêt maladie longue durée a épuisé ses droits aux IJ (soit en général 3 ans). C'est une notion qui relève du droit de la Sécurité sociale et qui n'a aucune incidence directe sur le contrat de travail.

Des métaux et des mots

Tous les mois,
FO Métaux vous
propose mots croisés
et sudoku, ainsi qu'un
peu de culture,
syndicale bien sûr,
autour d'un mot
chargé d'histoire
et que les métallos
connaissent bien.

Solutions du n° 559

5	2	9	7	1	4	6	8	3
6	8	7	5	2	3	1	9	4
4	3	1	8	6	9	2	5	7
2	7	8	6	3	1	5	4	9
1	4	6	9	7	5	8	3	2
3	9	5	2	4	8	7	1	6
7	1	4	3	5	2	9	6	8
9	6	3	1	8	7	4	2	5
8	5	2	4	9	6	3	7	1

Mots croisés n° 560

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

Horizontalement

A. Plis marqués. B. Blessera sans arme. C. En perdition. Signal interrompu. D. Un verre, pas deux. Symbole chimique. E. À Noël, faut se les faire ! Donna des couleurs. F. Est envoyé au tapis. Parcourut. Elles présentent un certain intérêt. G. Offrit le dernier verre. H. Sudiste. Si ce n'est là. I. Avec des aiguilles, c'est ce qu'on peut faire de pire, et de loin. J. Porte une charge.

Verticalement

1. Canons sans beaucoup de chair. 2. Traitement de choc. 3. Sans émission de variétés. Une tour penchée et en désordre. 4. Docteur en lettres. Capitale sur un fjord. Un rosé en or. 5. Pour vinifier de bas en haut. Frelaté, et en plus désordonné. 6. En étage. Aires de repos. Sigle sur une boîte. 7. Fin de partie. Cœur de pierre. Zappe. 8. Avec les lambris. Positif ou négatif. Mesure chinoise. 9. Suivent et précèdent un acte. 10. Ce n'est donc pas un corbeau.

Sudoku

5	1		9		6			
					2	5		3
	9					1	6	
	8		6	9				1
	5			2			8	
6				5	7		3	
	3	6					1	
9		2	1					
			7		9		2	6

Solution du n° 559

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	S	O	M	N	A	M	B	U	L	E
B	E	C	L	A	I	R	A	G	E	S
C	C	C	B				T	A	N	T
D	T	U	T	O	Y	E	R		T	I
E	A	P	H	T	E		A	L	I	M
F	R	A	S	S		C	O	C	A	
G	I	T	S		P	I		U	B	
H	S	I	M	A	R	R	E	L	L	
I	M	O	I	S	S	O	N	N	E	E
J	E	N	C	R	A	S	S	E	E	S

Le mot du mois : Fictif

Triste symbole ! Lorsque la campagne présidentielle s'anime enfin autour du mot « emploi », c'est pour l'assortir de l'épithète « fictif ». La défense de l'emploi, industriel en particulier, était la grande absente des joutes électorales ; voici le mot en vedette, mais pour évoquer des rémunérations perçues par l'épouse d'un candidat. Souhaitons, c'est le voeu de nombreux salariés et chômeurs, que le mot reste au coeur des débats, mais cette fois l'emploi bien réel, vécu au quotidien par ceux qui en occupent un, ou espéré par ceux qui en cherchent.



Apprenons en attendant que le mot « fiction » apparaît d'abord dans la langue française, vers 1223, emprunté au latin *fictio*, « action de façonner, de feindre », lui-même dérivé de *fictum*, *figere*, « inventer » ; *fictio* était également un terme juridique de bas latin signifiant « tromperie ». Le mot « fictif » arrive plus tard, pour s'imposer peu à peu avec le sens de « fabuleux », « irréel », « imaginaire ».

Le fictif se résume donc à ce qui n'est pas vrai, mais veut-il se faire passer pour tel ? Certainement (si bien sûr le fait est avéré) dans le cas de notre actualité, mais pas par exemple pour la valeur fictive d'une monnaie fiduciaire, qui repose sur une convention admise par tous.

Quant aux personnages fictifs de romans, autrement dit d'oeuvres de fiction (et parfois de science-fiction), leur créateur ne prétend pas faire gober une quelconque réalité, juste provoquer cette « suspension d'incrédulité » qu'explique si bien la romancière incarnée par Sharon Stone dans *Basic Instinct*. Mais pour que ça fonctionne, si un scrupule assaille l'auteur, il ne saurait en faire part qu'à la fin. Ainsi de Proust lorsqu'il écrit : « Dans ce livre où il n'y a pas un seul fait qui ne soit fictif [...] où tout a été inventé par moi... » Avenu particulièrement tardif dans son cas, puisqu'il intervient à la toute fin d'*À la recherche du temps perdu*, après quelque 2 200 pages de récit.

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*
C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Jean-Paul Lefebvre**
06 08 74 84 75 • jeanpaul.lefebvre@humanis.com

humanis.com



AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr